

# INFORMATIONS TRANSMISES AUX IDE LIBERALES

(mise à jour le 14 octobre 2020)

## 2014 (1)

Objet : [suppression du tube hépariné](#)

Nous vous informons que le **tube héparinate de lithium** (à bouchon vert) a été supprimé du tableau "choix des tubes" que nous vous avons récemment communiqué.

Ce tube n'a plus lieu d'être utilisé pour la réalisation du ionogramme conformément aux récentes recommandations pré analytiques (Etude Professeur Portugal, Feuillet de Biologie - Vol.LV n°317 -mars 2014) et ne vous sera donc plus délivré.

Dès lors vous pouvez nous retourner les tubes héparinate de lithium non utilisés.

## 2014 (2)

Objet : [boîte prélèvement nouvelle version](#)

Nous vous informons de la modification de la composition des boîtes de prélèvements que nous réalisons pour les prélèvements que vous pratiquez au domicile des patients. Le tube héparinate de sodium (à bouchon vert) a été supprimé car il n'a plus lieu d'être utilisé pour la réalisation du ionogramme conformément aux récentes recommandations pré analytiques. La fiche de prélèvement (sur laquelle vous mentionnez les nom, prénom, adresse du patient,...) comporte désormais;

1-sur la partie recto: une zone à renseigner en cas de demande de RAI au cours d'une grossesse

2-sur la partie verso:

-la nature et le nombre de tubes à prélever selon les analyses demandées

-l'ordre de prélèvement des tubes

-le nombre d'agitations des tubes à réaliser après la prise de sang

## 2014 (3)

Objet : [3ème emballage pour boîte de prélèvement](#)

Nous vous informons de la prochaine fourniture avec les boîtes de prélèvement, utilisées pour les prises de sang à domicile, d'un sachet zip avec poche kangourou.

L'utilisation de ce sachet zip (3ème emballage) répond aux obligations de la réglementation ADR relative au transport des matières dangereuses (instruction d'emballage/P650): document à télécharger sur [notre site internet](#) ou à

Vous devrez désormais, après réalisation de votre prélèvement sanguin, placer:

-tous les documents (ordonnance, fiche de prélèvement,...) dans la petite poche kangourou

-la boîte blanche en polystyrène dans le grand sachet zip

La mise en application de ce nouveau mode de conditionnement s'effectuera progressivement à partir du 15 décembre 20

## 2015 (4)

Objet : [Manuel de prélèvement nouvelle version](#)

Nous vous informons de la publication d'une nouvelle version (3) de notre Manuel de Prélèvement.

Ce document est à consulter sur notre [site internet](#) à la rubrique [Manuel de Prélèvement](#).

Les modifications apportées figurent en tête du document.

## 2015 (5)

Objet : [Hiver et dosage du potassium](#)

Avec l'arrivée de l'hiver (et des basses températures) nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (moins de 2 heures si possible) les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

En effet les basses températures provoquent de fausses hyperkaliémies qui peuvent nécessiter, si le médecin le souhaite, un contrôle sur un nouveau prélèvement.

D'autre part le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un local dont la température est comprise entre 18 et 25°C.

## 2015 (6)

Objet : [Analyses demandées par la commission des permis de conduire](#)

Si vous êtes amené(e)s à réaliser un prélèvement sanguin à domicile pour des **analyses biologiques demandées par les médecins de la commission médicale des permis de conduire des Hautes-Alpes ou d'autres préfectures** (prescription médicale clairement identifiée avec le nom de cette commission) il faut impérativement (à la demande de cette commission) que vous écriviez sur cette prescription médicale:

-le N° de la pièce d'identité présentée par le patient

-le nom et prénom de la personne ayant prélevé et vérifié la bonne identité de la personne

Les résultats et la prescription médicale sont à retirer au laboratoire par la patient prélevé (pas d'envoi par courrier postal)

## 2015 (7)

Objet : [Prélèvements biologiques comportant des analyses biologiques transmises au laboratoire Biomnis](#)

A propos des **prescriptions médicales comportant des analyses spécialisées transmises au laboratoire Biomnis**, nous vous informons que l'édition et la communication du compte rendu d'analyses complet au patient et au médecin s'effectueront désormais avec un délai plus long (48 à 72 heures en moyenne) sauf si urgent.

En effet la validation par le biologiste médical, permettant l'édition du compte rendu d'analyses de ces dossiers, doit désormais s'effectuer en ayant la connaissance de l'ensemble des résultats de la prescription médicale (dont ceux des analyses transmises au laboratoire Biomnis).

## 2015 (8)

Objet : [Dosage du fibrinogène sanguin](#)

Nous vous rappelons que le **dosage du fibrinogène sanguin** s'effectue toujours sur tube citraté (bouchon bleu)

## 2015 (9)

Objet : [Demande de groupe sanguin](#)

Lorsque vous prélevez une **demande de groupe sanguin** à domicile nous vous informons que la réglementation impose de contrôler systématiquement la bonne identité du patient prélevé. Il est donc nécessaire de:

-demander au patient à prélever de présenter une pièce d'identité pour s'assurer de l'exactitude de ses nom, prénom, date de naissance et photographie

-noter sur notre fiche de transmission le N° de la pièce d'identité présentée

En cas de demande de double détermination d'un groupe sanguin, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de pratiquer (sauf cas particulier: enfant ou patient difficile à

prélever) deux actes de prélèvement et de les conditionner dans deux boites de prélèvement différente

### 2015 (10)

#### Objet : [Prélèvement urgent](#)

Si vous réalisez un prélèvement sanguin à caractère urgent (à la demande du médecin ou si l'état du patient est altéré) nous vous demandons de le signaler:

-à l'extérieur sur la boîte de prélèvement (post it, ....)

-sur la fiche de transmission

pour nous permettre de traiter en priorité et rapidement ce prélèvement.

D'autre part nous vous informons qu'un récapitulatif de tous les mails d'information transmis aux IDE libérales figurera désormais sur notre site internet à la page "Professionnel de santé" rubrique "Informations transmises aux IDE.

### 2015 (11)

#### Objet : [Tubes surnuméraires](#)

Dans le cadre de la démarche d'accréditation de notre laboratoire il nous est demandé :  
-d'évaluer le nombre de **tubes sanguins surnuméraires** prélevés à l'extérieur de notre laboratoire (IDE libérales, établissements de soins, maisons de retraite,...)

-de mener des actions pour en réduire le nombre

Un **tube sanguin surnuméraire** se définit comme un tube de sang prélevé et transmis au laboratoire mais qui ne sera jamais techniqué.

Exemple : prescription médicale de NF, ionogramme et INR

-notre laboratoire reçoit d'un préleveur externe : 2 tubes EDTA (bouchon mauve), 1 tube sec (bouchon rouge) et 1 tube citrate (bouchon bleu)

-nous utilisons : 1 tube EDTA (NF), 1 tube sec (ionogramme) et un tube citrate (INR)

-le 2ème tube EDTA est donc le tube surnuméraire non techniqué

L'intérêt de réduire ce nombre de tubes surnuméraires est :

-d'empêcher les risques de spoliation de la masse sanguine des patients prélevés (graves chez certains patients anémiés et/ou prélevés souvent)

-de diminuer les coûts (non négligeables) liés à l'élimination d'un tube non utilisé et à son incinération

Nous vous ferons prochainement part des résultats de l'évaluation menée au cours du mois d'août et des actions qui seront proposées pour réduire le nombre de tubes surnuméraires.

### 2015 (12)

#### Objet : [Bon usage des tubes EDTA, citrate et fluorure](#)

-Vous disposez dans les boîtes de prélèvements préparées par notre laboratoire de tubes avec anticoagulant qui sont :

-les 2 tubes EDTA (mauve),

-le tube citrate (bleu)

-le tube fluorure (gris).

Nous vous rappelons, comme il est mentionné au verso de la fiche de prélèvement présente dans chaque boîte de prélèvement, que l'usage de ces tubes est destiné pour:

-le tube citrate à : INR, TP, TCA, Fibrinogène, antithrombine (=ATIII), D Dimères et anti Xa

-le 1er tube EDTA à: NF, plaquettes, VS et réticulocytes

-le 2ème tube EDTA : groupe sanguin et/ou RAI, et/ou HBA1c et/ou PTH (=parathormone) et/ou BNP  
-le tube fluorure: glycémie

**Si ces analyses ne sont pas prescrites il n'est pas nécessaire de prélever ces tubes.**

### 2015 (13)

Objet : [Peut-on transvaser du sang prélevé dans un tube dans d'autres tubes ?](#)

Lorsque vous réalisez un prélèvement sanguin chez un patient il peut arriver, le plus souvent chez des personnes difficiles à prélever, qu'un ou plusieurs tubes soient insuffisamment remplis.

Dans cette situation on s'interroge, avec l'éventuelle crainte d'avoir à renouveler le prélèvement, sur la réponse du laboratoire pouvant indiquer que les quantités de sang prélevées sont insuffisantes pour réaliser certaines analyses. On peut alors être tenté de déboucher les tubes bien remplis pour améliorer le niveau de remplissage des tubes insuffisamment remplis.

Nous vous informons que **le transfert de sang d'un tube vers d'autres tubes est toujours à proscrire** car cette opération peut fausser les résultats de certaines analyses et donc engendrer des erreurs de diagnostic et/ou de surveillance de traitement.

En effet:

- les tubes avec anticoagulants (edta/violet, citrate/bleu et fluorure/gris) contiennent des substances chimiques à base de sodium et/ou potassium et/ou d'agents neutralisants le calcium
- les tubes sans anticoagulants (sec/rouge) contiennent des activateurs de coagulation
- enfin il ne faut jamais utiliser un tube citrate (bleu) pour compléter le niveau d'un autre tube citrate car le rapport entre le volume d'anticoagulant et le volume de sang ne sera plus respecté et les résultats seront là aussi faussés.

En cas de doute, prenez contact avec notre laboratoire qui vous indiquera si le volume d'échantillon prélevé est suffisant ou pas.

### 2015 (14)

Objet : [Commande de matériel de prélèvement par internet](#)

Nous vous informons de la création sur notre site internet d'un **formulaire de commande destiné au matériel de prélèvement** utilisé pour les prélèvements biologiques que vous réalisez dans votre établissement.

Après avoir renseigné les différentes rubriques de ce formulaire, vous devrez cliquer sur "Envoyer" pour nous transmettre votre demande.

Ce formulaire est accessible:

- en suivant directement ce [lien](#)
- ou en allant sur notre site internet (www.anabio05.fr) à la page "PROFESSIONNELS" dans la rubrique "Commande matériel IDE".

Si vous le souhaitez, vous pouvez continuer à commander votre matériel par téléphone ou par écrit.

## 2015 (15)

Objet : [Envoi des résultats par internet aux patients prélevés à domicile](#)

---

Nous vous informons que la transmission par internet des résultats des analyses biologiques de notre laboratoire est désormais accessible aux patients prélevés à l'extérieur du laboratoire.

Ce mode de transmission pris en charge par notre laboratoire est plus rapide que le courrier postal.

En effet dès que toutes les analyses du dossier du patient sont terminées, un sms est automatiquement envoyé sur son téléphone portable afin de lui indiquer la marche à suivre pour télécharger ses résultats sur internet.

Attention :

-à partir de la date d'émission du sms les résultats seront téléchargeables pendant 7 jours maximum

-ce mode de transmission est non obligatoire

-si ce mode de transmission est demandé, la transmission par courrier postal ne sera pas réalisée

Pour nous permettre de réaliser ce mode de transmission, il vous est demandé de mentionner systématiquement dans le champ « IDENTIFICATION DU PATIENT PRELEVE » de la fiche de prélèvement:

-le numéro de téléphone portable du patient prélevé

-(SMS)

Ex : Téléphone : **06 99 99 99 99 (SMS)**

## 2015 (16)

Objet : [Création d'un guide des prélèvements sanguins](#)

---

Nous vous informons de la création d'un **guide des prélèvements sanguins** au format de poche destiné à déterminer (quand la prescription médicale d'actes biologiques est lisible) le nombre de tubes à prélever lorsque vous pratiquez un prélèvement sanguin au domicile des patients.

Ce guide créé et distribué par notre laboratoire sur un support rigide (plus résistant qu'un support papier classique) est destiné à chaque IDE libérale (ou service de soins pour les établissements de santé). Il vous sera remis lors de votre venue sur un de nos trois sites (ou transmis par courrier postal si vous exercez en dehors de Gap).

Ce document (format A4 à plier en accordéon en 3 volets) comporte deux types de classement:

-au recto par ordre alphabétique de nom d'analyse

-au verso par nature de tube (tel que décrit au verso des fiches de prélèvement que vous renseignez au domicile des patients)

Ce guide des prélèvements sanguins (voir pièce jointe) peut être aussi téléchargé sur notre site internet à la page "professionnel de santé" dans le paragraphe "**choix des tubes**"

La création de ce guide a pour objectif de réduire le nombre de tubes surnuméraires

prélevés à l'extérieur de nos laboratoires. Nous estimons, selon une étude interne menée en août 2015, recevoir environ 25 000 tubes surnuméraires par an (représentant 250 kg de DASRI).

Un tube surnuméraire (voir mon mail du 17 08 2015) est un tube de sang prélevé, transmis au laboratoire mais qui ne sera jamais analysé.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez un complément d'information sur l'usage de ce nouveau guide des prélèvements sanguins.

### **2015 (17)**

Objet : [Enquête préleveur externe](#)

Notre laboratoire désire améliorer la qualité de ses services auprès de ses préleveurs externes en réalisant une enquête de satisfaction. Nous souhaiterions connaître votre avis sur les prestations et les services proposés par notre laboratoire. SEP Merci de consacrer quelques minutes à ce questionnaire en vous rendant sur notre site internet [ici](#).

### **2015 (18)**

Objet : [Manuel de prélèvement : nouvelle version](#)

Nous vous informons de la diffusion (disponible en téléchargement [ici](#)) de la nouvelle version de notre manuel de prélèvement.

Les principales nouveautés de cette 4ème version sont relatives:

- aux prélèvements microbiologiques. Nous précisons leurs conditions de recueil, conditionnement, conservation et les renseignements à fournir au laboratoire
- aux kits destinés aux prélèvements sanguins à domicile. Nous indiquons les modalités de commande, utilisation, conservation et acheminement.

**Merci de nous confirmer la bonne réception** (rendue obligatoire par l'accréditation) de cette 4ème version du Manuel de Prélèvement en cliquant ici sur cet [accusé de réception](#).

### **2015 (19)**

Objet : [Hiver et dosage du potassium](#)

Avec l'arrivée de l'hiver (et des basses températures) nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (moins de 2 heures si possible) les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

En effet les basses températures provoquent de fausses hyperkaliémies qui peuvent nécessiter, si le médecin le souhaite, un contrôle sur un nouveau prélèvement.

D'autre part le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un local dont la température est comprise entre 18 et 25°C.

### **2015 (20)**

Objet : [Identification des boîtes contenant des prélèvements urgents](#)

Nous vous informons de la mise à disposition par notre laboratoire à partir du 4 janvier 2016 d'étiquettes rouges portant la mention URGENT ([voir modèle ici](#)). SEP Cette étiquette doit être:

- exclusivement réservée aux bilans demandés en urgence par le médecin (mention urgent sur la prescription) ou aux analyses considérées systématiquement urgentes (troponine, D Dimères, myoglobine, paludisme)
- collée à l'extérieur de la boîte contenant les échantillons biologiques pour permettre son traitement prioritaire

Ces étiquettes (lot de 10) vous seront fournies lors de votre prochaine commande. En cas de besoin ultérieur, merci d'en passer commande auprès de notre laboratoire.

### **2016 (21)**

Objet : [Fiche de prélèvement : nouvelle version \(4\)](#)

Nous vous informons de la prochaine mise en place dans les boîtes de prélèvements utilisées pour les prises de sang à domicile d'une nouvelle version (4) de la fiche de prélèvement (ref. C2-ENR-03).

La 4ème version de cette fiche de prélèvement est consultable [ici](#) dans le paragraphe "choix des tubes". Cette nouvelle fiche comporte désormais dans le champ :

#### **1-identification du patient**

- la mention du sexe (cases à cocher) *si demande d'un bilan pour un enfant*
- le N° de la carte nationale d'identité (CNI) *si demande d'un bilan par la préfecture*
- le N° de téléphone portable à mentionner *si demande d'une diffusion des résultats au patient par internet*

#### **2-renseignements cliniques :**

- la date des dernières règles (DDR) ou de grossesse (DG) *si demande dans le cadre d'une grossesse*

#### **3-résultats :**

- une case à cocher "sur internet (sms)" *si demande de résultats sur internet*

### **2016 (22)**

Objet : [Visite de notre site de Tokoro](#)

Nous vous informons de la programmation **jeudi 9, 16, 23 et 30 juin 2016 à 18H00** d'une visite de notre plateau technique (installé sur notre site de Tokoro au 83, avenue d'Embrun).

Cette visite (durée environ 1 heure), destinée aux infirmiers libéraux et au personnels des établissements de soins nous transmettant leurs prélèvements, a pour objectif de présenter notre structure, son fonctionnement, son organisation et de répondre à vos demandes d'information.

### **2016 (23)**

Objet : [Été et conservation des prélèvements dans vos véhicules](#)

Avec l'arrivée de l'été (et des températures élevées) nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (moins de 2 heures si possible) et à l'exposition directe du soleil les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

D'autre part le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un lieu où la température est comprise entre 18 et 25°C (ne pas conserver dans votre véhicule où la température peut dépasser les 30°C en été).

### **2016 (24)**

Objet : [Renseignements à fournir au laboratoire lors d'une demande de dosage de médicament](#)

Si vous devez pratiquer un prélèvement sanguin pour un dosage de médicament, nous vous rappelons que les renseignements indispensables à mentionner sur la fiche de prélèvement sont:

- le nom du médicament et son dosage
- la posologie (quantité administrée, fréquence, voie d'administration)

- la date et l'heure de la dernière prise médicamenteuse
- la taille et le poids (si possible) du patient prélevé

### **2016 (25)**

Objet : [Demande de double détermination de groupe sanguin](#)

Si vous réalisez à un patient, dans le cadre d'une demande de groupage sanguin, un double prélèvement sanguin le même jour, ne pas oublier de mentionner sur le tube de prélèvement :

- N°1 sur le 1er tube prélevé
  - N°2 sur le 2ème tube prélevé
- ainsi que :
- le nom, prénom, nom de naissance
  - la date de naissance
  - le jour du prélèvement

### **2016 (26)**

Objet : [Prescription médicale](#)

Si vous disposez d'une prescription médicale d'actes de biologie médicale rédigée sur double feuillet duplicant, nous vous demandons de nous transmettre l'original car le duplicata est souvent peu ou pas lisible.

D'autre part nous vous rappelons que l'ajout d'analyse(s), à la demande exclusive du patient, sur la prescription médicale initiale sans l'accord préalable du médecin prescripteur n'est pas autorisée.

### **2016 (27)**

Objet : [Diffusion des INR par sms aux IDE libéraux](#)

Certains d'entre vous contactent par téléphone notre laboratoire afin de connaître le taux d'INR de ses patients pour assurer la surveillance de leur traitement anticoagulant. Nous vous informons, pour les IDE le désirant, que notre laboratoire a désormais la possibilité de vous communiquer les résultats des INR des patients souhaités par SMS sur votre téléphone portable.

Ce mode de diffusion de résultat est gratuit.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, nous vous invitons à cliquer sur ce [lien](#) pour vous permettre de télécharger et éditer sur notre site (rubrique professionnels):

- le formulaire de consentement à faire compléter et signer par chaque patient qui souhaite vous confier ce mode de diffusion
- le formulaire de convention de preuve pour nous permettre de nous assurer de la bonne diffusion sur votre téléphone des résultats d'INR qui vous seront transmis

Ces documents complétés et signés devront être adressés sous enveloppe :

**à l'attention de Mr Lanfranchi Jean-Paul**  
**Laboratoire ANABIO 05**  
**83, avenue d'Embrun**  
**05000 GAP**

### **2016 (28)**

Objet : [INR par sms aux IDE: comment effectuer votre demande](#)



En complément de notre mail du 22 09 2016, nous vous informons que les différentes étapes de la demande de diffusion des résultats d'INR par SMS sur votre téléphone portable sont:

1-faire compléter et signer le formulaire de consentement par chaque patient qui souhaite vous confier ce mode de diffusion.

2-à réception de ce formulaire de consentement notre laboratoire vous transmettra sur votre téléphone portable un SMS TEST avec le résultat d'un INR.

3-à réception de ce résultat sur votre téléphone portable nous vous demandons de compléter et signer le formulaire de convention de preuve en indiquant le résultat d'INR que vous avez reçu.

4-dès que toutes ces étapes seront franchies, nous pourrons assurer ce mode de diffusion des résultats d'INR sur votre téléphone portable.

Les formulaires sont:

-téléchargeable en cliquant sur ce [lien](#)

-à adresser impérativement sous enveloppe :

**à l'attention de Mr Lanfranchi Jean-Paul Laboratoire ANABIO 05 83, avenue d'Embrun 05000 GAP**

**2016 (28)**

Objet : [Envoi du résultat de l'INR d'un patient prélevé par SMS sur votre téléphone portable](#)

Lorsque vous souhaitez recevoir par SMS sur votre téléphone portable le résultat d'INR d'un patient que vous venez de prélever, vous devez  systématiquement et à chaque demande indiquer sur la fiche de prélèvement dans la rubrique "commentaires infirmières" la mention **INR SMS IDE**.

Nous allons prochainement (fin d'année) éditer une nouvelle version (6) de cette fiche de prélèvement qui comportera dans la rubrique "résultats" une case à cocher intitulée **INR SMS IDE**.

Attention cette possibilité de recevoir ces résultats d'INR sera réalisable uniquement quand notre laboratoire aura reçu:

-le formulaire de consentement du patient concerné

-la convention de preuve associée à votre numéro de téléphone portable

**2016 (29)**

Objet : [Manuel du prélèvement: nouvelle version \(7\)](#)

Nous vous informons de la publication sur notre site internet de la  **nouvelle version (7) de notre Manuel du Prélèvement**.

Nous vous invitons à la consulter sur notre site internet dans la rubrique

« PROFESSIONNELS » les modifications apportées sont signalées par un trait vertical dans la marge gauche.

**2016 (30)**

**Objet :** [Enquête tubes surnuméraires \(7\)](#)

Nous avons réalisé du 17 au 22 octobre 2016 une enquête sur le dénombrement des tubes surnuméraires issus des prélèvements réalisés à l'extérieur du laboratoire (IDE libéraux et établissements de soins).

Les résultats de cette enquête sont les suivants.

1-nombre total de tubes surnuméraires sur une semaine: 299 (nous en avons eu 310 en janvier 2016 et 431 en 2015)

2-répartition des tubes surnuméraires:

- tube sec: 215
- tube EDTA (mauve): 55
- tube citrate (bleu): 19
- tube fluorure (gris): 10

3-nombre de tube surnuméraires dans les dossiers

- 1 tube: 82 %
- 2 tubes: 14 %
- 3 tubes et plus: 4 %

En conclusion nous notons un maintien de notre amélioration depuis 2015 et nous vous remercions pour votre contribution.

Nous profitons de ce mail pour vous rappeler que:

-la nature des analyses à prélever sur le tube EDTA (mauve), le tube citrate (bleu) et le tube fluorure (gris) figurent sur notre guide des prélèvements sanguins (téléchargeable dans la rubrique professionnel de notre site internet).

-vous devez identifier (nom, prénom, date de naissance) uniquement les tubes prélevés. Vous ne devez pas pré identifier tous les tubes de la boîte car les tubes non utilisés devront alors être jetés.

**2016 (31)**

**Objet :** [Hiver et dosage du potassium](#)

Avec l'arrivée de l'hiver (et des basses températures) nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (moins de 2 heures si possible) les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

En effet les basses températures provoquent de fausses hyperkaliémies qui peuvent nécessiter, si le médecin le souhaite, un contrôle sur un nouveau prélèvement.

D'autre part le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un local dont la température est comprise entre 18 et 25°C.

**2016 (32)**

Objet : [Site Ladoucette : coupure d'électricité](#)

En raison d'une coupure d'électricité vendredi 18 novembre de 08H30 à 12H00 sur notre site de Ladoucette, nous vous demandons ce jour là, si cela vous est possible, de déposer vos boîtes sur les sites de Saint-Roch ou Tokoro

**2016 (33)**

Objet : [Diffusion des résultats d'INR par SMS : démarche à suivre](#)

A propos de la diffusion des INR par SMS aux IDE libéraux qui le souhaitent, nous vous informons, pour faciliter votre compréhension, qu'un document sur les démarches à suivre est disponible en cliquant sur ce [lien](#) (rubrique PROFESSIONNELS) de notre site internet.

**2016 (34)**

Objet : [Boîte extérieure de dépôt d'échantillons \(sites Ladoucette et Saint Roch\)](#)

Les exigences réglementaires et d'accréditation nous demandent de mieux maîtriser la phase pré-analytique.

En l'occurrence, suite à un audit Cofrac, **nous sommes dans l'obligation de devoir condamner les boîtes extérieures de dépôt des échantillons sur les sites Ladoucette et Saint-Roch**. En effet, les auditeurs Cofrac ont mis en avant des risques d'intégrité d'échantillons (perte, vol), ainsi qu'un risque de conservation des échantillons dans des conditions non acceptables (notamment température).

Ainsi, nous vous informons de la **condamnation de ces boîtes, programmée au 1er janvier 2017**.

En conséquence, nous vous invitons désormais à déposer vos échantillons : directement à l'accueil du site Ladoucette, ou sur les autres sites du laboratoire Anabio 05 : Tokoro (du lundi au samedi), ou St Roch ( les matins du mardi au vendredi) pendant les heures d'ouverture.

Nous restons à votre disposition, et nous vous remercions pour votre compréhension

**2016 (35)**

Objet : [Quelques informations](#)

Nous portons à votre attention quelques informations:

1-le recueil d'une miction d'urine pour analyse(s) chimique(s) (sucre, albumine, microalbumine,..) s'effectuera uniquement sur flacon sans conservateur à partir du 1er janvier 2017

2-la mise en circulation de la nouvelle version (6) de la fiche de prélèvement (dans les boîtes de prélèvement) à partir du 1er décembre 2016 avec présence de la case à cocher "**INR par SMS IDE**"

3-à la demande de nos secrétaires:

-assurez-vous, quand votre patient recueille une miction d'urine, que son nom et prénom figurent sur le flacon que vous nous transmettez

-pour les nouveaux patients prélevés à domicile, ne pas oublier de mentionner leur numéro de téléphone sur la fiche de prélèvement

## 2016 (36)

Objet : [Ubilab, nouvel outil numérique pour le pré analytique](#)

Nous vous informons de la prochaine mise à disposition par notre laboratoire pour tous les préleveurs externes d'un **nouvel outil numérique** destiné à faciliter la **gestion de la phase pré analytique**.

Cette application sera accessible via internet sur:

-smartphone (après téléchargement de l'application gratuite UBILAB)

-ordinateur et tablette en vous connectant sur notre site internet via l'onglet [MANUEL](#)

Nous vous communiquerons prochainement par e-mail votre identifiant personnalisé et un mot de passe qui vous permettront de vous connecter à cette application.

Vous trouverez [ici](#) une vidéo décrivant la nature des informations apportées par cette application.

## 2017 (37)

Objet : [Recueil d'une miction d'urine pour une analyse chimique \(rappel\)](#)

Nous vous rappelons qu'à partir du 1er janvier 2017 le recueil d'une miction d'urine pour analyse(s) chimique(s) (sucre, albumine, microalbumine,..) doit s'effectuer uniquement **sur flacon sans conservateur**.

## 2017 (38)

Objet : [Délai d'acheminement des analyses](#)

A propos des délais d'acheminement des examens mentionnés dans notre Manuel de Prélèvement et dans les fiches "EXAMENS" d'UBILAB, nous vous informons que ce délai comprend:

-le transport du prélèvement jusqu'à notre laboratoire

-et le temps (environ 1 heure, sauf si urgent) nécessaire à sa prise en charge (enregistrement et éventuellement centrifugation) au laboratoire.

## 2017 (39)

Objet : [Fiche de prélèvement : mention de l'adresse complète du patient](#)

A propos des fiches de prélèvement que vous nous transmettez avec les échantillons biologiques des patients prélevés à domicile, **ne pas oublier de mentionner l'adresse complète du patient** même si ce patient est connu de notre laboratoire.

## 2017 (40)

Objet : [Liste des analyses dont le prélèvement à domicile est déconseillé ou interdit](#)

Nous vous informons de la **liste des analyses dont le prélèvement est déconseillé ou interdit à domicile** car:

-à congeler très rapidement (15 ou 20 ou 60 minutes selon les analyses)

-ou à placer à l'étuve après le prélèvement.

Cette liste ([C2-ENR-10 - version 2](#)) comprend:

-Acide lactique (congélation dans les 15 minutes)

- Ammoniémie (congélation dans les 20 minutes)
- anti Xa (congélation dans l'heure)
- ADH (congélation dans l'heure)
- Amiodarone (congélation dans l'heure)
- Calcium ionisé (congélation dans l'heure)
- Carnitine (congélation dans l'heure)
- CH 50 (congélation dans l'heure)
- Cryoglobuline (à placer immédiatement dans une étuve)
- Dérivés méthoxylés des cathéchomalmines (congélation dans l'heure)
- Homocystéine (congélation dans l'heure)
- Phényalanine (congélation dans l'heure)
- Sérotonine (congélation dans l'heure)
- Spermogramme (à placer immédiatement dans une étuve)
- Vitamine A (congélation dans l'heure)
- Vitamine C (congélation dans les 20 minutes)

### 2017 (41)

Objet : [Information boîtes Hemobox \(vertes\) et boîtes Polystyrènes \(blanches\)](#)

Nous mettons actuellement à votre disposition 2 types de boîtes pour vous permettre de pratiquer les prélèvements au domicile de vos patients.

**La boîte verte HEMOBOX en plastique**: nous vous demandons de ne pas coller d'étiquettes sur ces boîtes car cela les altère.

**La boîte blanche en polystyrène** (qui va peu à peu disparaître pour être remplacée par la boîte Hemobox): nous vous informons qu'à partir de ce jour ces boîtes ne comporteront plus le flacon destiné au recueil d'urine.

Les flacons d'urine seront désormais à commander à part à notre service consommable:

- ECBU: avec conservateur (bouchon **ROUGE**)
- chimie urinaire (sucre, albumine, micro albumine,...) sans conservateur (bouchon **BLEU**)

### 2017 (41)

Objet : [Nouvelle version de l'application pour smartphone](#)

Nous vous informons de la mise à disposition de la **la nouvelle version (5.0.1) de l'application UBILAB sur téléphone portable**.

Pour réaliser (sauf si vous l'avez déjà installé) cette mise à jour, vous devez saisir UBILAB dans le moteur de recherche du "play store" de votre portable puis appuyer sur MISE A JOUR

### 2017 (42)

Objet : [Réunion d'information avec les préleveurs externes](#)

Nous vous informons de la programmation à Gap en novembre 2017 d'une réunion d'information où seront conviés les préleveurs externes (IDE libéraux, d'EHPAD, d'établissements de soins et sage-femmes) qui transmettent à notre laboratoire leurs prélèvements biologiques.

Comme lors de notre précédente réunion (octobre 2014) nous aborderons différents sujets dont:

- les conditions de réalisation, conservation et acheminement des prélèvements au laboratoire
- l'usage d'UBILAB sur votre téléphone portable
- la diffusion aux préleveurs externes (IDE libéraux) des résultats d'INR
- la commande de matériel de prélèvement

Pouvez-vous nous indiquer par retour de mail ([labo.tokoro@anabio05.fr](mailto:labo.tokoro@anabio05.fr)) vos souhaits sur:

- l'heure et le jour de la semaine qui pourraient vous convenir
- d'autres sujets à aborder

Date, heure et lieu vous seront précisés ultérieurement.

### **2017 (43)**

Objet : [Recueil d'une miction d'urine pour analyse\(s\) chimique\(s\)](#)

Faisant suite à nos e-mails du 8 décembre 2016 et du 4 janvier 2017 nous vous informons qu'à partir du 17 avril 2017 les recueils de miction d'urine pour analyses chimiques **sur flacon avec conservateur NE SERONT PLUS ACCEPTES.**

Le seul flacon accepté sera **le flacon à bouchon bleu sans conservateur.**

### **2017 (44)**

Objet : [Conditionnement d'un prélèvement sanguin et urinaire](#)

Si vous devez nous transmettre le même jour pour un même patient un prélèvement sanguin et urinaire (flacon pour miction urinaire) nous vous demandons, lors de l'envoi à notre laboratoire, **de ne pas dissocier ces deux types de prélèvement.**

L'association de la boîte contenant les prélèvements sanguins et du sachet contenant le flacon d'urine peut s'effectuer:

- soit au moyen d'un élastique
- soit en intégrant boîte et sachet (contenant le flacon d'urine) dans une poche plastique fournie par notre laboratoire.

La prise en compte de cette non dissociation constitue un gain de temps important pour les personnes chargées de la réception quotidienne à notre laboratoire des 200 à 250 prélèvements réalisés en dehors de notre laboratoire.

### **2017 (45)**

Objet : [Commande de boîtes de prélèvement \(rappel\)](#)

A propos des commandes de boîtes de prélèvements à notre laboratoire, nous vous demandons de ne pas procéder à des commandes de quantités trop importantes. Actuellement, et malgré l'acquisition de 2 000 nouvelles boîtes HEMOBOX pour prélèvement sanguin par an représentant un budget de 14 000 euros TTC, nous rencontrons des difficultés pour répondre favorablement à toutes vos commandes.

## 2017 (46)

Objet : [Etiquetage des boîtes de prélèvement](#)

Les boîtes de prélèvement que nous vous fournissons pour réaliser les prélèvements sanguins au domicile des patients comportent différentes types d'étiquettes.

Nous vous demandons de ne pas écrire sur ces étiquettes.

Si vous souhaitez signaler un traitement en urgence d'un boîte de prélèvement vous devez coller une étiquette rouge URGENT (à commander auprès de notre laboratoire).

## 2017 (47)

Objet : [Ordonnance renouvelable](#)

Nous tenons à vous informer:

- des nombreux problèmes rencontrés quotidiennement par nos secrétaires avec les demandes de bilans biologiques pour les prescriptions médicales renouvelables réalisées au domicile des patients
- des mesures mises en place pour nous permettre de résoudre ces difficultés.

Les problèmes concernent 3 types de situation:

1-les ordonnances renouvelables prescrites par plusieurs médecins pour un même patient

2-les ordonnances renouvelables "fractionnées" comportant sur une même prescription plusieurs types de groupements d'analyses à prélever à différentes dates

3-les ordonnances renouvelables arrivant au terme de leur renouvellement (dont vous n'avez plus la connaissance)

**et pour lesquelles nous avons comme seule indication sur la fiche de prélèvement accompagnant les prélèvements "voir ordonnance laboratoire".**

Dans tous les cas nous vous demanderons de nous fournir avec le bilan biologique prélevé:

-soit une copie de la prescription médicale

-ou à défaut (si nous possédons l'ordonnance) de mentionner sur la fiche de prélèvement le nom du médecin, la date de la prescription et pour les ordonnances renouvelables fractionnées la nature des analyses demandées

**A partir du 1er juin 2017 (date de rédaction de la prescription médicale), si cette demande n'est pas respectée, nous ne pourrons plus traiter les bilans que vous nous avez transmis.**

A propos des ordonnances renouvelables arrivant au terme de leur renouvellement, nous vous en informerons le jour même par SMS sur votre téléphone afin que le patient procède à une nouvelle demande de prescription auprès de son médecin.

Enfin en ce qui concerne les photocopies de prescriptions médicales:

-nous vous rappelons que nous mettons à votre disposition sur nos 3 sites de Gap nos photocopies

-dans les autres cas nous vous convions à inciter le patient à prévoir des copies de la prescription médicale

## **2017 (48)**

Objet : [Délai d'acheminement des troponines](#)

Nous vous informons que le délai d'acheminement d'un prélèvement sanguin comportant le dosage de la troponine doit être inférieur à 2 heures (voir UBILAB).

En cas de dépassement de ce délai, il y a un risque de sous-évaluation du résultat.

En conséquence nous vous informons que le prélèvement sanguin de cette analyse au domicile d'un patient, dans un établissement de soins ou un EHPAD est:

-contre indiqué à l'extérieur de Gap

-déconseillé sur la commune de Gap

sauf si l'acheminement peut être réalisé dans l'heure suivant le prélèvement sur le site de Tokoro (83, avenue d'Embrun)

## **2017 (49)**

Objet : [Manuel de prélèvement: nouvelle \(version 8\)](#)

Nous tenons à vous informer de la **diffusion de la nouvelle version (8) de notre Manuel du Prélèvement** applicable à partir du 22 mai 2017.

Cette nouvelle version:

-annule et remplace la version 7

-est disponible sur notre site internet (onglet PROFESSIONNEL) et dans UBILAB (onglet Documents)

Les modifications (signalées par un trait vertical dans la marge gauche) concernent:

-la mise en application d'UBILAB (pages 1 et 11)

-les modalités de transport des échantillons (pages 16 à 18)

-les analyses nécessitant l'obtention de renseignements particuliers (pages 20 à 21).

## **2017 (50)**

Objet : [Commande de boîtes de prélèvements](#)

A propos des boîtes de prélèvement que vous commandez à notre laboratoire, nous vous informons que:

-le délai de préparation de votre commande est de 48 heures si votre demande est reçue du lundi au jeudi

-le nombre maximum de boîtes pouvant être commandées simultanément est de 40 boîtes

## **2017 (51)**

Objet : [Été et conservation des boîtes de prélèvements](#)

Avec l'arrivée de l'été (et des températures élevées) nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (**moins de 2 heures si possible**) et à l'exposition directe du soleil les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

D'autre part le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un lieu où la température est comprise entre 18 et 25°C (ne pas conserver dans votre véhicule où la température peut dépasser les 30°C en été).



## **2017 (52)**

Objet : [Dosage du Tacrolimus et tube EDTA](#)

Lorsque vous avez une prescription comportant l'analyse spécialisée **TACROLIMUS**, nous vous rappelons qu'il faut prélever (voir UBILAB) un tube EDTA qui sera exclusivement destiné au laboratoire Biomnis.

En cas de demande de NF et TACROLIMUS, il nous faut::

- 1 tube EDTA pour la NF
- 1 tube EDTA pour le TACROLIMUS

## **2017 (53)**

Objet : [Sécurisation du service de diffusion de résultats par SMS](#)

Notre **service de diffusion des résultats d'INR de vos patients\* sur votre smartphone** évolue afin de:

- répondre aux attentes de la réglementation
- assurer une meilleure sécurité des données diffusées

Nous vous rappelons que ce service nécessite la possession d'un smartphone avec la possibilité de se connecter sur internet.

**A partir du lundi 3 juillet 2017** vous recevrez dans le texte du sms un lien qui vous permettra de vous connecter à un site de "consultation sécurisée de résultats" nécessitant la saisie d'un code de sécurité.

Ce code de sécurité sera:

- personnalisé car choisi par vous même lors de votre 1ère connexion
- à saisir lors de chaque connexion à ce site

Vous trouverez [une fiche explicative](#) sur les 3 étapes de ce nouveau mode de diffusion de l'INR sur votre smartphone dans la rubrique "professionnels" de notre site internet.

## **2017 (53)**

Objet : [Identification des tubes à l'aide d'étiquettes pré imprimées](#)

Si vous utilisez pour l'identification des tubes des étiquettes pré imprimées, nous vous demandons de les coller exactement sur l'étiquette déjà présente sur le tube.

Ceci pour permettre à nos techniciennes de pouvoir bien visualiser le niveau de sang dans le tube.

## **2017 (53)**

Objet : [Prélèvements réalisés pour des personnes en séjours temporaires](#)

Si vous êtes amenés à réaliser des prélèvements pour des patients en séjours temporaires (vacances, saisonniers,...) résidants en campings, gîtes, auberges de jeunesse ou foyers ruraux, nous vous demandons de mentionner **impérativement** sur la fiche de prélèvement:

- l'adresse
- le numéro de téléphone (portable ou fixe) du domicile principal de la personne concernée par ce prélèvement.

## 2017 (53)

Objet : [Conditions de recueil de l'urine pour ECBU](#)

Nous avons constaté en 2016 que 1 346 recueils d'urine pour ECBU (soit 10 % des ECBU) ont fait l'objet sur le compte-rendu de résultats du commentaire "contamination".

Ce commentaire indique au prescripteur la présence en culture d'une flore polymorphe (plusieurs types de germes) évoquant probablement une contamination de l'urine par la flore cutanéomuqueuse lors du recueil de l'échantillon d'urine.

En résumé:

- les conditions de recueil de l'échantillon d'urine n'ont pas été respectées
- l'analyse d'urine devrait être renouvelée
- le résultat n'a pas pu fournir au clinicien les informations attendues
- il y a eu une perte de temps, d'énergie et d'argent (24 000 euros/an)

Dans le cadre de notre démarche qualité, nous souhaitons sensibiliser tous les acteurs internes (ANABIO 05) et externes (EHPAD, établissements de soins, IDE libérales) sur l'importance de bien informer le patient sur les strictes conditions de recueil d'un échantillon d'urine afin de réduire ce problème d'ECBU contaminés par la flore polymorphe cutanéomuqueuse (voir notre fiche d'instruction associée au flacon à bouchon rouge).

Nous vous proposons un **QCM individuel** en cliquant [ici](#) (à nous retourner par mail [labo.tokoro@anabio05.fr](mailto:labo.tokoro@anabio05.fr)) pour:

- évaluer vos connaissances sur la nature des informations à apporter au patient
- vous sensibiliser à l'importance de la nature de ces informations à communiquer au patient

## 2017 (54)

Objet : [Tubes sanguins surnuméraires](#)

Nous avons réalisé du 4 au 9 septembre 2017 une enquête sur le dénombrement des tubes surnuméraires issus des prélèvements réalisés à l'extérieur du laboratoire (IDE libéraux et établissements de soins).

Les résultats de cette enquête sont les suivants.

1-nombre total de tubes surnuméraires prélevés sur une semaine: **258** (*nous en avons eu 299 en octobre 2016, 310 en janvier 2016 et 431 en 2015*)

2-répartition des tubes surnuméraires (*stable par rapport à 2016*):

- tube sec: **181** (215)
- tube EDTA (mauve): **50** (55)
- tube citrate (bleu): **14** (19)
- tube fluorure (gris): **12** (10)

3-nombre de tubes surnuméraires dans les dossiers (*assez stable par rapport à 2016*).

- 1 tube: **78 %** (82 %)
- 2 tubes: **17 %** (14 %)
- 3 tubes et plus: **5%** (4 %)

Nous estimons à environ **10 500** le nombre de tubes surnuméraires prélevés sur une année.

En conclusion nous notons un maintien de notre amélioration depuis 2015 et nous vous

remercions pour votre contribution.

Nous profitons de ce mail pour vous rappeler que:

- la nature des analyses à prélever sur le tube EDTA (mauve), le tube citrate (bleu) et le tube fluorure (gris) figurent sur notre guide des prélèvements sanguins (téléchargeable dans la rubrique professionnel de notre site internet) et consultable sur UBILAB.
- vous devez identifier (nom, prénom, date de naissance) uniquement les tubes prélevés. Vous ne devez pas pré identifier tous les tubes de la boîte car les tubes non utilisés devront alors être jetés.

## **2017 (55)**

Objet : [Sécurisation du service de diffusion de résultat par SMS](#)

Nous vous rappelons (voir notre mail du 22 06 2017) que notre **service de diffusion des résultats d'INR de vos patients\* sur votre smartphone** a évolué afin de:

- répondre aux attentes de la réglementation
- assurer une meilleure sécurité des données diffusées

Nous vous rappelons que ce service nécessite la possession d'un smartphone avec la possibilité de se connecter sur internet.

**A partir du lundi 3 juillet 2017** vous recevez dans le texte du sms un lien qui vous permet de vous connecter à un site de "consultation sécurisée de résultats" nécessitant la saisie d'un code de sécurité.

Ce code de sécurité sera:

- personnalisé car choisi par vous-même lors de votre 1ère connexion
- à saisir lors de chaque connexion à ce site

Vous trouverez [une fiche explicative](#) sur les 3 étapes de ce nouveau mode de diffusion de l'INR sur votre smartphone dans la rubrique "professionnels" de notre site internet.

**Seul ce mode de diffusion via un site de "consultation sécurisée de résultats" est autorisé car sécurisée.**

**La diffusion du résultat de l'INR directement dans le texte d'un SMS est interdite (voir [ici](#)) car non sécurisée.**

## **2017 (56)**

Objet : [Réunion d'information sur le pré analytique](#)

Nous vous convions **jeudi 23 novembre 2017 à 18H30 à la salle Ceüze de l'hôtel Gapotel (18, avenue Emile Didier à Gap)**, à une réunion d'informations.

Au cours de cette réunion d'informations nous vous présenterons un diaporama sur l'étape pré-analytique des analyses biologiques.

A l'issue de cette présentation un débat et un cocktail dînatoire vous seront proposés.

Merci de bien vouloir nous informer de votre présence **avant le lundi 6 novembre 2017** en utilisant un coupon réponse téléchargeable [ici](#).

## 2017 (57)

Objet : [Flacon d'urine : identification et fermeture](#)

A la demande de nos secrétaires nous vous demandons, en cas de recueil d'urine, de vous assurer que:

- le bouchon du flacon est bien fermé
- le patient a bien mentionné son nom et prénom sur l'étiquette du flacon que vous nous transmettez.

## 2017 (58)

Objet : [Commande de matériel de prélèvement : accusé de réception](#)

Lorsque vous réceptionnez votre commande de matériel de prélèvement, nous vous demandons de nous retourner par mail ([consommable.anabio05@anabio05.fr](mailto:consommable.anabio05@anabio05.fr)) ou avec vos boîtes de prélèvements l'ACCUSE DE RECEPTION présent en bas de page de notre bon de livraison.

## 2017 (59)

Objet : [Réunion d'information sur le pré nalytique](#)

Nous vous convions **jeudi 23 novembre 2017 à 18H30 à la salle Ceūze de l'hôtel Gapotel (18, avenue Emile Didier à Gap)**, à une réunion d'informations.

*A ce jour nous n'avons que 11 demandes de participation à cette réunion sur près de 200 mails d'information envoyés.*

Au cours de cette réunion d'informations nous vous présenterons un diaporama sur l'étape pré-analytique des analyses biologiques.

A l'issue de cette présentation un débat et un cocktail dînatoire vous seront proposés.

Merci de bien vouloir nous informer de votre présence **avant le lundi 6 novembre 2017** en utilisant un coupon réponse téléchargeable [ici](#).

## 2017 (60)

Objet : [Boîte de prélèvement arrivant à péremption](#)

Nous vous demandons de vous assurer, avant le 31 décembre 2017, que vous aurez utilisé toutes les boîtes de prélèvement dont la date de péremption (mentionnée à l'extérieur de la boîte) est au **1er janvier 2018**.

## 2017 (61)

Objet : [Renseignements à fournir au laboratoire si demande de dosage de médicaments](#)

Si vous devez pratiquer un prélèvement sanguin pour un dosage de médicament, nous vous rappelons que les renseignements indispensables à fournir au laboratoire sur la fiche de prélèvement sont:

- le nom du médicament et son dosage
- la posologie (quantité administrée, fréquence, voie d'administration)
- la date et l'heure de la dernière prise médicamenteuse
- la taille et le poids (si possible) du patient prélevé

## 2017 (62)

Objet : [Hiver et dosage du potassium](#)

Avec l'arrivée de l'hiver (et des basses températures) nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (moins de 2 heures si possible) les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

En effet les basses températures provoquent de fausses hyperkaliémies qui peuvent nécessiter, si le médecin le souhaite, un contrôle sur un nouveau prélèvement.

D'autre part le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un local dont la température est comprise entre 18 et 25°C.

## 2017 (63)

Objet : [Réunion d'information sur le pré analytique](#)

Nous vous informons que le diaporama présenté au cours de la réunion d'information sur le pré analytique du 23 11 2017 est disponible [ici](#)

## 2017 (64)

Objet : [Fiche de prélèvement : nouvelle version \(8\)](#)

Nous vous informons de la diffusion progressive à partir du mois de décembre d'une nouvelle version (8) de la fiche de prélèvement (disponible sur notre site internet) présente dans les boîtes de prélèvement (Hémobox ou polystyrène) que nous vous fournissons.

Les nouveautés sur cette version 8 sont:

### **1-la présence de cases à cocher à renseigner si:**

-N° de la carte d'identité à préciser (dans le cas d'un bilan préfecture ou groupe sanguin ou RAI)

-demande d'un prélèvement sanguin à réaliser sans garrot par le médecin prescripteur

### **2-les informations à nous transmettre en cas d'Ordonnances Renouvelables (OR)**

### **3-l'impossibilité de communiquer les résultats par SMS aux mineurs**

### **4-la possibilité de vous connecter à UBILAB pour connaître les conditions de prélèvements des analyses spécialisées (Biomnis).**

## 2017 (65)

Objet : [Manuel de prélèvement : nouvelle version \(9\)](#)

Nous vous informons de la publication de la **nouvelle version (9) de notre Manuel du Prélèvement**.

## 2017 (66)

Objet : [Manuel de prélèvement : nouvelle version \(9\)](#)

Nous vous invitons à la consulter dans UBILAB ou sur notre site internet (onglet PROFESSIONNELS): les modifications apportées sont signalées par un trait vertical dans la marge gauche .

## 2017 (67)

Objet : [Prélèvements de groupes sanguins à domicile](#)

Lorsque la prescription médicale, pour laquelle vous pratiquez un prélèvement sanguin à domicile, comporte une demande de groupe sanguin nous vous demandons de systématiquement :

- contrôler la bonne identité du patient prélevé (photo, nom, nom de naissance éventuel, prénom, date de naissance et sexe)
- mentionner sur la fiche de prélèvement le N° de la pièce d'identité contrôlée

En cas de prescription d'un double détermination de groupe sanguin (à réaliser sur deux prélèvements distincts) de pratiquer, sauf cas particuliers (enfant, urgence, personne difficile à prélever ou dont le domicile est éloigné), ces deux prélèvements sur deux jours différents.

Ces informations sont mentionnées dans UBILAB pour l'analyse "groupage sanguin".

## 2017 (68)

Objet : [Suivi des numérations plaquettaires \(traitement HBPM\)](#)

Lorsque vous avez une prescription médicale rédigée par un médecin spécialiste (ou un établissement de soins) pour le surveillance d'une numération plaquettaire (dans le cadre d'un traitement HBPM) nous vous demandons de nous indiquer sur le fiche de prélèvement les noms du médecin prescripteur **et du médecin traitant**.

Nous communiquerons ainsi un exemplaire des résultats au médecin traitant afin qu'il assure le suivi de cette surveillance.

## 2017 (69)

Objet : [Identification des échantillons prélevés sur tubes](#)

Nous vous rappelons, comme il est mentionné dans la Convention Préleveur Externe, que l'identification des échantillons sanguins prélevés sur tube doit obligatoirement comporter:

- nom d'usage, prénom et sexe
- nom de naissance (obligatoirement si groupe sanguin ou RAI) : en indiquant**

"né(e)....."

-date de naissance

## 2017 (70)

Objet : [Prélèvement des groupes sanguins à domicile](#)

Lorsque la prescription médicale, pour laquelle vous pratiquez un prélèvement sanguin à domicile, comporte une demande de groupe sanguin nous vous demandons de systématiquement:

-s'assurer, à partir d'une pièce d'identité, de la bonne orthographe du nom, prénom, nom de naissance et de l'exactitude de la date de naissance qui seront mentionnés sur la fiche de prélèvement.

-indiquer sur la fiche de prélèvement le N° de la pièce d'identité contrôlée pour tracer la bonne réalisation de ce contrôle

-indiquer si une transfusion récente (< 4 mois) a eu lieu.

Ces informations sont mentionnées dans UBILAB pour l'analyse "groupage sanguin".

## 2018 (71)

Objet : [Guide de prélèvements sanguins : nouvelle version \(2\)](#)

Nous vous informons de la diffusion de la nouvelle version (2) du Guide des Prélèvements Sanguins (C2-ENR-08).

Pour les IDE libéraux exerçant sur Gap, ce guide est à votre disposition sur nos 3 sites.

Pour les Cabinets Infirmiers situés à l'extérieur de Gap et les Etablissements de Soins, ce document vous sera transmis par courrier postal: **veuillez nous indiquer par retour de mail ([labo.tokoro@anabio05.fr](mailto:labo.tokoro@anabio05.fr)) le nombre d'exemplaires souhaités.**

Ce guide est aussi disponible sur:

-notre site internet: onglet "PROFESSIONNELS"

-UBILAB dans la rubrique "documents de référence" sous le nom "ANABIO 05: guide des prélèvements sanguins"

## 2018 (72)

Objet : [Dosage de la vitamine D](#)

Nous vous informons à propos de la vitamine D que:

-son **prélèvement** peut désormais se pratiquer sur **tube sec avec gel**

-son **dosage** s'effectuera **tous les jours**

Ces nouvelles indications figurent désormais dans UBILAB pour l'analyse concernée

## 2018 (73)

Objet : [Prélèvement des groupes sanguins et RAI: nouvelle réglementation](#)

Nous vous informons de la publication de [l'arrêté du 15 mai 2018](#) précisant les conditions rigoureuses du prélèvement sanguin en cas de prescription de groupes sanguins et/ou de dépistage d'anticorps irréguliers (RAI).

En accord avec ce nouvel arrêté, lorsque vous pratiquez un acte de prélèvement sanguin comportant une demande de groupage sanguin et/ou de RAI nous vous demanderons

## **OBLIGATOIREMENT** de :

1-procéder, à partir d'une pièce d'identité officielle\*, au contrôle de:

-l'identité du patient prélevé (photo)

-la bonne orthographe des nom de naissance, nom usuel, prénom usuel et exactitude de la date de naissance

2-mentionner lisiblement sur le **support de prélèvement (tube) et la fiche de prélèvement**:

-le nom usuel (=nom marital)

-puis le nom de naissance précédé de la mention né (e) (y compris pour les hommes et les enfants)

-le prénom usuel

-la date de naissance

3-indiquer sur la fiche de prélèvement:

-la nature de la pièce d'identité utilisée pour le contrôle et son numéro

-l'existence éventuelle d'une transfusion dans les 4 mois précédents le prélèvement

**A partir du 16 juillet 2018 sans ce contrôle et la mention de ces données (même à postériori) nous ne réaliserons plus ces analyses (groupes sanguins et/ou RAI) et le prélèvement devra être renouvelé accompagné des renseignements obligatoires.**

Enfin il n'est plus nécessaire de pratiquer une double détermination du groupe sanguin (sauf cas particulier d'une demande de transfusion imminente) un simple prélèvement est désormais suffisant pour la détermination du groupe sanguin.

(\*) : carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire, livret de famille (enfant sans pièce d'identité)

En l'absence d'une de ces pièces d'identité, nous ne pourrons pas réaliser ces analyses et le patient devra se rendre à l'EFS de son choix pour pratiquer le prélèvement et l'analyse.

### **2018 (74)**

Objet : [Été et conservation des boîtes de prélèvement Hemobox](#)

Avec l'arrivée de l'été (et des hautes températures) nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (moins d'une heure) les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

D'autre part nous vous rappelons que le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un local dont la température est comprise entre 18 et 25°C (ne pas les stocker dans votre véhicule).

**Le non respect de ces recommandations peut conduire à une altération des prélèvements biologiques qui impacteront obligatoirement les résultats.**

### **2018 (74)**

Objet : [Nouvelle version \(9\) fiche de prélèvement](#)



Nous vous informons de la mise en diffusion à partir du 16 juillet 2018 d'une [nouvelle version \(9\) de la fiche de prélèvement \(C2-ENR-03\)](#) présente dans les boîtes de prélèvement.

Cette nouvelle version comporte désormais un espace vous permettant de nous indiquer **obligatoirement** (si prescription d'un groupe sanguin ou d'une RAI):

- les informations relatives aux contrôles d'identité
- les antécédents transfusionnels datant de moins de 4 mois

La création de cette nouvelle version est liée à la publication de l'arrêté du 15 mai 2018 (voir l'e-mailing envoyé le 02 07 2018) précisant les conditions du prélèvement sanguin en cas de prescription de groupes sanguins et/ou de dépistage d'anticorps irréguliers (RAI).

## **2018 (75)**

Objet : [Commande de matériel de prélèvement](#)

Nous vous rappelons que la commande de matériel de prélèvement auprès de notre laboratoire peut s'effectuer par téléphone, fax, courrier ou notre site internet.

En cas de commande par notre site internet vous devez renseigner les différentes rubriques d'un **formulaire de commande destiné au matériel de prélèvement** utilisé pour les prélèvements biologiques que vous réalisez à domicile.

Ce formulaire est accessible:

- en suivant directement ce [lien](#)
- ou en allant sur notre site internet ([www.anabio05.fr](http://www.anabio05.fr)) à la page "PROFESSIONNELS" dans la rubrique "Commande matériel IDE".

Nous vous informons d'autre part que des bons de livraison identifiés au(x) destinataires seront systématiquement associés aux matériels commandés et livrés. **Il ne faut en aucuns cas prendre du matériel sans destinataire identifié dans la salle de préparation de ces boîtes de prélèvement à Tokoro.**

## **2018 (76)**

Objet : [Prélèvements sanguins d'examens d'hémostase](#)

Afin d'obtenir un prélèvement de qualité optimal pour les examens d'hémostase (D Dimères, TP, TCA, INR, Fibrinogène, Anti Xa et Anti thrombine III), il est important de:

- toujours prélever le tube citrate en premier
- serrer faiblement le garrot et/ou le desserrer très rapidement
- prélever rapidement sur une ponction veineuse franche

En cas de non-respect de ces conditions de prélèvement, les résultats peuvent être faussement augmentés en raison d'une activation de la fibrinolyse in vitro par relargage d'activateurs endothéliaux.

## **2018 (77)**

Objet : [Hiver et dosage du potassium](#)

Avec l'arrivée de l'hiver (et des basses températures) nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (moins de 2 heures) les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

En effet les basses températures provoquent de fausses hyperkaliémies qui peuvent nécessiter, si le médecin le souhaite, un contrôle sur un nouveau prélèvement.

D'autre part le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un local dont la température est comprise entre 18 et 25°C.

## 2018 (78)

**Objet :** [liste des analyses dont le prélèvement est déconseillé ou interdit à l'extérieur du laboratoire](#)

Nous vous informons de la **liste des analyses dont le prélèvement est déconseillé ou interdit à l'extérieur du laboratoire** car:

- à congeler très rapidement (15 ou 20 ou 60 minutes selon les analyses)
- ou à placer à l'étuve
- ou à centrifuger rapidement après le prélèvement.

Cette liste ([C2-ENR-10 - version 6](#)) comprend:

- Activité anti Xa (congélation dans l'heure)
- Acide lactique (centrifugation dans les 15 minutes)
- ADH (congélation dans l'heure)
- Agglutinines froides connues
- Amiodarone (congélation dans l'heure)
- Ammoniémie (congélation dans les 20 minutes)
- Calcium ionisé (congélation dans l'heure)
- Carnitine (congélation dans l'heure)
- Cathécholamine plasma (congélation dans l'heure)
- CH 50 (congélation dans l'heure)
- Cryoglobuline (à placer immédiatement dans une étuve)
- Dérivés méthoxylés des cathécholamines (congélation dans l'heure)
- Hémoculture (acheminement immédiat sur Tokoro pour mise à l'étuve)
- Homocystéine (congélation dans l'heure)
- Phényalanine (congélation dans l'heure)
- Quantiféron (nécessité de disposer d'une étuve)
- Sérotonine (congélation dans l'heure)
- Spermogramme (à placer immédiatement dans une étuve)
- Tyrosine (congélation dans l'heure)
- Vitamine A - Rétinol (congélation dans l'heure)
- Vitamine C (congélation dans les 20 minutes)
- Vitamine E - Tocophérol (congélation dans l'heure)
- Vitamine K1 - Phylloquinone (congélation dans les 90 minutes)

## 2018 (79)

**Objet :** [prélèvement des groupes sanguins et des RAI : nouvelle réglementation \(rappel\)](#)

Nous vous avons informé de la publication de [l'arrêté du 15 mai 2018](#) précisant les conditions rigoureuses du prélèvement sanguin en cas de prescription de groupes sanguins et/ou de dépistage d'anticorps irréguliers (RAI).

En accord avec ce nouvel arrêté, lorsque vous pratiquez un acte de prélèvement sanguin comportant une demande de groupage sanguin et/ou de RAI nous vous demanderons donc **OBLIGATOIREMENT** de :

1-procéder, à partir d'une pièce d'identité officielle <sup>(1)</sup>, au contrôle de:

-l'identité du patient prélevé (photo)

-la bonne orthographe des nom de naissance, nom usuel, prénom usuel et exactitude de la date de naissance

2-mentionner lisiblement sur le **support de prélèvement (tube) et la prescription (ou la fiche de prélèvement)** <sup>(2)</sup>

-le nom usuel (=nom marital)

-puis le nom de naissance précédé de la mention né (e) (y compris pour les hommes et les enfants)

-le prénom usuel

-la date de naissance

3-indiquer sur la prescription (ou la fiche de prélèvement <sup>(2)</sup>):

-la nature de la pièce d'identité utilisée pour le contrôle et son numéro

-l'existence éventuelle d'une transfusion dans les 4 mois précédents le prélèvement

**Sans ce contrôle et la mention de ces données (même à postériori) nous ne réaliserons plus ces analyses (groupes sanguins et/ou RAI) et le prélèvement devra être renouvelé (sauf urgence).**

Enfin il n'est plus nécessaire de pratiquer une double détermination du groupe sanguin (sauf cas particulier d'une demande de transfusion imminente) un simple prélèvement est désormais suffisant pour la détermination du groupe sanguin.

(1) : carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire, livret de famille (enfant sans pièce d'identité)

En l'absence d'une de ces pièces d'identité, nous ne pourrons pas réaliser ces analyses et le patient devra se rendre à l'EFS de son choix pour pratiquer le prélèvement et l'analyse.

(2) : fiche de prélèvement - C2-ENR-03 version 9 [téléchargeable ici](#) à la rubrique "choix des tubes"

## **2018 (80)**

**Objet : flacon d'urine ou de selles : identification et fermeture**

Nous vous demandons, lorsque vous nous transmettez un flacon d'urine ou de selle d'un de vos patients, de vous assurer que:

-le flacon comporte bien le nom et prénom

-le bouchon du flacon est convenablement fermé

## **2018 (81)**

Objet : [samedi 17 novembre 2018 : blocage des routes](#)

En raison des risques de blocages des routes samedi 17 novembre 2018 (opération gilets jaunes), nous vous recommandons (sauf urgence), de ne pas prévoir des prélèvements ce jour-là chez vos patients.

Les transporteurs assurant la collecte de vos prélèvements sur vos lieux de dépôt habituel (communes situées à l'extérieur de Gap) viennent de nous informer qu'ils ne pourront pas garantir, selon les situations, un ramassage normal des prélèvements.

## **2018 (82)**

Objet : [guide des prélèvements sanguins : nouvelle version \(3\)](#)

Nous vous informons de la diffusion de la nouvelle version (3) du Guide des Prélèvements Sanguins (C2-ENR-08) qui annule et remplace la version 2 que vous devez obligatoirement détruire.

### **Les modifications sont:**

- suppression de toutes les indications en rouge (que vous retrouverez dans UBILAB)**
- vitamine D: prélèvement sur tube avec gel**

Pour les IDE libéraux exerçant sur Gap, ce guide est à votre disposition sur nos 3 sites.

Pour les Cabinets Infirmiers situés à l'extérieur de Gap et les Etablissements de Soins, ce document vous sera transmis par courrier postal: **veuillez nous indiquer par retour de mail ([labo.tokoro@anabio05.fr](mailto:labo.tokoro@anabio05.fr)) le nombre d'exemplaires souhaités.**

Ce guide est aussi disponible sur:

- notre site internet: onglet "PROFESSIONNELS"
- UBILAB dans la rubrique "documents de référence" sous le nom "ANABIO 05: guide des prélèvements sanguins"

## **2018 (83)**

Objet : [enquête de satisfaction préleveurs externes](#)

Notre laboratoire désire améliorer la qualité de ses services auprès de ses préleveurs externes en réalisant une enquête de satisfaction. Nous souhaiterions connaître votre avis sur les prestations et les services proposés par notre laboratoire.

Merci de consacrer quelques minutes à ce questionnaire en vous rendant sur notre site internet [ici](#).

## **2018 (83)**

Objet : [rendu des résultats aux mineurs via internet](#)

Lorsque vous prélevez un patient mineur à domicile, la mise à disposition des résultats par internet directement au mineur:

- n'est pas autorisée par la réglementation.
- doit s'effectuer avec l'accord du parent responsable et via le smartphone (obtention**

## de l'identifiant) du parent responsable

Afin de faciliter l'enregistrement et la traçabilité de ce type de demande, nous vous demandons de marquer cette mention sur la fiche de transmission C2-ENR-03 (ex : parent d'accord pour rendu de résultats sur Internet).

### 2019 (84)

Objet : [Progesterone et Vitamine B9: modifications des conditions de prélèvement](#)

Nous vous informons des modifications des conditions de prélèvement de:  
-la progesterone: à prélever sur tube sec (ne plus utiliser le tube sec avec gel)  
-la vitamine B9 (=acide folique): à prélever à jeun

**Ces modifications sont applicables à partir du lundi 4 mars 2019.**

### 2019 (85)

Objet : [Prélèvement de la troponine à domicile](#)

Comme il est indiqué dans UBILAB, nous vous rappelons que, compte tenu du délai d'acheminement de la troponine (2 heures maximum), le prélèvement de cette analyse à domicile est (si cela est possible) **déconseillé**

### 2019 (86)

Objet : [Fiche de prélèvement \(C2-ENR-03\) diffusion prochaine d'une nouvelle version 11](#)

Nous vous informons de la prochaine diffusion d'une nouvelle version (11) de la fiche de prélèvement (C2-ENR-03) fournie dans les boîtes de prélèvements.

Sur la nouvelle version de ce document nous vous:

- demandons (au recto) de nous indiquer (uniquement en cas de demande d'analyse nécessitant le jeun) le nombre d'heures de jeun
- indiquons (au verso) le support du tube à utiliser en cas de demande de progesterone:

### 2019 (87)

Objet : [Prélèvement d'analyses spécialisées à domicile](#)

tube sec **SANS GEL**

Quand vous avez une prescription comportant une **analyse spécialisée** nous vous conseillons de vous renseigner (ubilab ou appel du laboratoire) sur:

- le type et le nombre de tubes à prélever
- le délai d'acheminement au laboratoire

Les **analyses dites spécialisées**, sont :

- non réalisées par ANABIO 05 (ne figurent pas sur notre guide des prélèvements sanguins)
- sous-traitées le plus souvent au laboratoire Biomnis-Eurofins (Paris)

Sans ces précautions préalables vous risquez d'avoir à renouveler le prélèvement de cette analyse spécialisée pour respecter strictement les conditions de prélèvement

définies par le laboratoire Biomnis-Eurofins.

### **2019 (88)**

Objet : Niveau de remplissage des tubes secs (avec ou sans gel)

A propos des tubes secs (avec ou sans gel) que vous utilisez pour les prélèvements sanguins, nos techniciennes vous demandent de les remplir si possible jusqu'au **trait de jauge noir** mentionné sur la partie haute de l'étiquette du tube.

Cette demande leur permet ainsi de disposer de suffisamment de sérum pour réaliser toutes les analyses.

### **2019 (89)**

Objet : Prélèvement de l'analyse Cross Laps à jeun

Nous vous rappelons que l'analyse CROSS LAPS (ou CTX) doit **impérativement être prélevée à jeun** (entre 07H30 et 10H00) comme il est mentionné dans UBILAB.

Nous vous demandons de  **systématiquement tracer cet état de jeun** en mentionnant sur la fiche de prélèvement (associée à votre prélèvement) le nombre d'heures de jeun (qui doit être au minimum de 12 heures).

### **2019 (90)**

Objet : Destinataire des commandes de matériel de prélèvement

Nous vous informons que les **commandes des boîtes de prélèvement** doivent toujours être effectuées au nom du cabinet infirmier ou de l'IDE titulaire.

Les commandes ne peuvent pas être adressées au nom de l'IDE remplaçant(e) afin de nous permettre d'assurer la traçabilité de ce matériel de prélèvement.

### **2019 (91)**

Objet : Recherche de drogues (cannabis, opiacées, cocaïne, amphétamines) dans les urines

A propos des **recherches de drogues (cannabis, opiacées, cocaïne, amphétamines) dans les urines**, nous vous informons que le recueil d'urine devra obligatoirement être effectué sur l'un de nos 3 sites (plus de prélèvement à domicile).

Cette mesure a pour objectif d'empêcher les éventuelles tentatives de fraudes (= transmission d'un échantillon d'urine d'une personne autre que la personne concernée par la prescription médicale).

**Mise en application à partir du 1er septembre 2019**

## 2019 (92)

Objet : [Grève nationale des laboratoires de biologie médicales](#)

Nous vous informons que notre laboratoire s'associe au mouvement de grève national des laboratoires de biologie médicale.

En conséquence nos trois sites seront **fermés tous les après-midi à la clientèle directe du lundi 23 septembre au mardi 1er octobre inclus**.

Nous continuerons à assurer l'accueil téléphonique et les prélèvements externes.

En cas d'urgence, veuillez vous adresser au CHICAS.

Les raisons de cette grève nationale sont traitées dans ce [communiqué de presse](#) et ce [tract](#)

Nous vous invitons à signer notre [pétition en ligne](#).

## 2019 (93)

Objet : [Samedi 2 novembre – fermeture de la Pharmacie d'Espinasses](#)

Nous vous informons que la **Pharmacie d'Espinasse sera fermée le samedi 2 novembre 2019**.

Si vous avez des prélèvements biologiques à transmettre à notre laboratoire ce jour là, il faudra les remettre à notre coursier qui sera présent à 12H30 devant la pharmacie.

## 2019 (94)

Objet : [Hiver et dosage du potassium](#)

Avec l'arrivée de l'hiver (et des basses températures) nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (moins de 2 heures) les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

En effet les basses températures provoquent de fausses hyperkaliémies qui peuvent nécessiter, si le médecin le souhaite, un contrôle sur un nouveau prélèvement.

D'autre part le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un local dont la température est comprise entre 18 et 25°C

## **2019 (95)**

Objet : [Guide des prélèvements sanguins : nouvelle version 4](#)

Nous vous informons de la diffusion de la nouvelle version (4) du Guide des Prélèvements Sanguins (C2-ENR-08) qui annule et remplace la version 3 que vous devez obligatoirement détruire.

### **Les modifications sont:**

**-Immunoglobuline E et Progestérone à prélever sur TS N°2**

Pour les IDE libéraux exerçant sur Gap, ce guide est à votre disposition sur nos 3 sites.

Pour les Cabinets Infirmiers situés à l'extérieur de Gap et les Etablissements de Soins, ce document peut vous être transmis par courrier postal: **veuillez nous indiquer par retour de mail ([labo.tokoro@anabio05.fr](mailto:labo.tokoro@anabio05.fr)) le nombre d'exemplaires souhaités.**

Ce guide est aussi disponible sur :

-notre site internet : onglet "PROFESSIONNELS"

-UBILAB dans la rubrique "documents de référence" sous le nom "ANABIO 05 : guide des prélèvements sanguins"

## **2019 (96)**

Objet : [Délai d'acheminement des prélèvements de selle](#)

Nous vous informons du changement des délais et conditions de conservation et d'acheminement des selles pour coproculture et/ou parasitologie et/ou recherche d'infection à clostridium difficile (GDH et toxine) conformément aux recommandations du référentiel de bactériologie (REMIC).

Ces nouvelles données sont notifiées dans la nouvelle version (3) de notre fiche d'instruction ([C1-INS-02-COPR](#)) et dans UBILAB.

**Pour les recherches d'infection à clostridium difficile (GDH et toxine)**, le délai d'acheminement étant de 2 heures à température ambiante nous vous demandons, si nécessaire, de:

-conserver l'échantillon de selle au réfrigérateur dans l'attente de son transfert au laboratoire

-noter sur la fiche de renseignements la durée de conservation au réfrigérateur

En cas de délai d'acheminement dépassée et sans conservation au réfrigérateur, l'analyse de l'échantillon de selle sera transmise au laboratoire Biomnis pour analyse par technique PCR.

**Pour les selles destinées aux coprocultures**, un nouveau support de prélèvement (écouvillon SWAB) sera prochainement mis à disposition en complément du flacon stérile.



## 2020 (97)

Objet : [Prélèvement à jeun: heure du dernier repas](#)

Nous vous rappelons que **certaines analyses (voir liste ci-dessous et dans UBILAB)** nécessitent un jeûne de 8 à 12 heures minimum.

Cet état de jeûne est important car il permet d'interpréter les résultats du patient par rapport à des valeurs de références établies pour des personnes à jeun. Si cet état de jeûne n'est pas respecté l'interprétation peut être alors faussée.

Afin de nous assurer du respect de ces conditions de jeûne lors des prélèvements à domicile, il nous a été demandé (audit COFRAC décembre 2019) :

1-avant le prélèvement sanguin de contrôler \* que ce jeûne est respecté en demandant au patient l'heure de son dernier repas

2-après le prélèvement sanguin de **noter sur la fiche de prélèvement version 12 (dans le cadre intitulé "Infirmier préleveur") l'heure du dernier repas**

(\*) Si le patient n'est pas à jeun, et en l'absence d'urgence ou de demande particulière du prescripteur, le prélèvement sanguin devra être programmé un autre jour pour respecter cet état de jeûne.

Si nous ne disposons pas sur la fiche de prélèvement de l'heure du dernier repas ou si nous sommes dans l'impossibilité de connaître cette heure, un commentaire sera apporté sur le compte-rendu d'analyses.

Le prescripteur et le patient seront alors informés que nous n'avons pas eu connaissance du respect de l'état de jeûne du patient prélevé à l'extérieur du laboratoire.

Liste des analyses réalisées par ANABIO 05 nécessitant

### **a-12 heures de jeûne minimum :**

- Bilan lipidique
- Cholestérol (total, LDL, HDL)
- Triglycérides

### **b-8 heures de jeûne minimum :**

- Acide folique
- Acide urique (uniquement si grossesse en cours)
- Apolipoprotéine A
- Cross Laps (CTX)
- Fer (sidérémie) coefficient de fixation, CSS
- Glycémie et Glucose urinaire

## 2020 (98)

Objet : [UBILAB: mise à jour de l'application smartphone et tablette](#)

Nous vous informons qu'à partir du 4 février 2020 nos analyses de biologie médicale spécialisée seront désormais sous traitées au laboratoire Cerba.

Vous devez donc réaliser une mise en jour de votre application UBILAB sur votre smartphone ou votre tablette en ouvrant l'application et vous connectant à internet. Les analyses de biologie médicale spécialisée BIOMNIS du catalogue des examens seront alors remplacées par celles du laboratoire CERBA.

Nous profitons de cet emailing pour vous indiquer que le groupe Cerba Healthcare est devenu le nouveau propriétaire d'ANABIO 05 depuis le 14 janvier 2020. L'ensemble de

vos interlocuteurs habituels d'ANABIO 05 sont inchangés et restent à votre écoute.

## **2020 (99)**

Objet : [Transmission des résultats patients](#)

A propos de la transmission des résultats des prescriptions médicales prélevées à domicile, nous vous demandons d'informer les patients qu'une **diffusion de leurs résultats par internet est actuellement préférable car plus rapide**.

La Poste, compte tenu de leur manque d'effectif lié à l'épidémie COVID-19, a des délais d'acheminement beaucoup plus longs.

Ne pas oublier de cocher la case "résultats par internet" et de mentionner le numéro de portable du patient sur la fiche de prélèvement.

## **2020 (100)**

Objet : [COVID 19 prélèvements nasopharyngés par notre laboratoire](#)

Nous vous informons qu'à **partir du mardi 31 mars 2020** notre laboratoire réalisera le **prélèvement nasopharyngé pour la recherche du COVID-19**.

Le prélèvement des patients sera pratiqué en mode "drive" dans leur voiture sur le parking de notre site de Tokoro 83, avenue d'Embrun où sera aménagé une voie spéciale d'accès et d'arrêt.

Attention, les personnes qui pourront bénéficier à ce jour de ce dépistage doivent répondre impérativement aux critères suivants:

- 1-disposer d'une prescription médicale détaillée (mention des symptômes et des facteurs de risque)
- 2-et avoir des symptômes de l'infection au COVID-19 (fièvre, toux,..)
- 3-et appartenir à un des groupes suivants :
  - un professionnel de santé
  - ou grossesse en cours
  - ou autres personnes à risques \* (voir liste ci-dessous)

Ces prélèvements s'effectueront du lundi au vendredi sur rendez-vous uniquement en appelant le laboratoire au 04 92 48 49 50.

## **2020 (101)**

Objet : [COVID 19 nouvelle organisation de notre laboratoire](#)

Durant cette période de pandémie COVID-19, nous vous rappelons les modifications et recommandations en résultant dans l'organisation de notre laboratoire pour notre clientèle:

- 1-Actuellement seul le site Tokoro (83, avenue d'Embrun) est ouvert :
  - du lundi au vendredi: 07H30-18H00
  - le samedi: 07H30-14H00

- 2-Nous ne prenons plus de rendez-vous:
  - l'attente doit s'effectuer à l'extérieur du laboratoire en respectant une distance de 1 mètre avec les autres personnes

- certaines personnes (enfants < 5 ans, handicapés, personnes > 70 ans, femme enceinte) peuvent entrer en priorité
- lors de l'attente dans le SAS: **1 personne maximum**
- la secrétaire vous indiquera quand vous pourrez entrer à l'accueil de notre laboratoire
- ne rien déposer sur la banque d'accueil

3-Les démarches administratives (paiement, régularisation,.....) doivent d'effectuer par:  
-courrier postal (ANABIO 05, 83, avenue d'Embrun 05000 GAP): attention les délais de distribution par la poste sont plus longs actuellement  
-ou par email (labo.tokoro@anabio05.fr)

4-Les envois de résultats se font par courrier postal ou par internet  
Attention les délais de distribution par la poste sont plus longs actuellement

5-Les prélèvements nasopharyngés pour dépistage de COVID-19 s'effectuent uniquement sur:

- prescription médicale
- rendez-vous (du lundi au vendredi de 08H30 à 10H30)
- dans votre véhicule à l'extérieur du laboratoire (vous munir d'un masque, de votre prescription médicale, carte vitale et mutuelle).
- le résultat sera communiqué dans les 48 heures au médecin prescripteur
- en cas de prescription simultanée d'un prélèvement sanguin, sauf urgence, la prise de sang sera réalisée uniquement quand le résultat du test de dépistage sera connu

6-Nous ne pratiquons pas actuellement de sérologie du COVID-19  
Dans les semaines qui viennent, des tests sérologiques seront disponibles.  
Il convient pour l'heure d'en fiabiliser l'usage et d'en définir les conditions d'utilisation.  
Nous ne pouvons pas pour l'instant avoir recours à ces réactifs dont la fiabilité demande à être établie et le remboursement autorisé.  
Nous sommes donc dans l'attente d'information du Ministère de la Santé.

7-Soyez bienveillant avec nos secrétaires qui mettent tout en œuvre pour bien vous accueillir dans des conditions difficiles pour tout le monde

## **2020 (102)**

Objet : [Dosage de la pro calcitonine sanguine](#)

En cas de demande de dosage de **pro calcitonine sanguine** sur une prescription médicale prélevée à domicile, nous vous informons que **le délai d'acheminement au laboratoire doit être inférieur à 4 heures.**

## **2020 (103)**

Objet : [Sérologie COVID 19](#)

Notre laboratoire de Biologie Médicale ne pratique pas actuellement la sérologie du COVID-19.

Le Centre National de Référence (CNR) doit au préalable fiabiliser l'usage et définir les conditions d'utilisation des réactifs destinés à la réalisation de la sérologie COVID19.  
Dès lors à ce jour aucun test (rapide ou ELISA) n'a officiellement été validé par le CNR (voir sur ce lien [l'information du Syndicat des Biologistes](#))

Un [courrier](#) de mise en garde a été rédigé à ce sujet par le Conseil National Professionnel de Biologie Médicale le **10 avril 2020**.

Nous ne pouvons pas pour l'instant avoir recours à ces réactifs dont la validité doit être établie et le remboursement autorisé.

Nous sommes donc dans l'attente d'information du Ministère de la Santé.

## **2020 (104)**

Objet : [Ordonnance renouvelable](#)

Nous tenons à vous informer des problèmes rencontrés par nos secrétaires avec les demandes de bilans biologiques pour les prescriptions médicales renouvelables réalisées au domicile des patients

Dans tous les cas nous vous demanderons de nous fournir avec le bilan biologique prélevé :

- soit une copie de la prescription médicale
- ou à défaut (si nous possédons l'ordonnance) de mentionner sur la fiche de prélèvement le nom du médecin, la date de la prescription et pour les ordonnances renouvelables fractionnées la nature des analyses demandées

Enfin en ce qui concerne les photocopies de prescriptions médicales :

- nous vous rappelons que nous mettons à votre disposition sur nos 3 sites de Gap nos photocopieuses
- dans les autres cas nous vous convions à inciter le patient à prévoir des copies de la prescription médicale

## **2020 (105)**

Objet : [Réouverture du site Ladoucette](#)

Nous vous informons de la réouverture du site Ladoucette à partir du lundi 11 mai 2020 du lundi au vendredi uniquement de 7H30 à 12H30 (fermé l'après-midi).

Le site Saint Roch reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

A propos de la sérologie COVID 19, nous vous informons que notre laboratoire ne pratique pas à ce jour cette analyse conformément:

- à la mise en garde du Conseil National Professionnel de Biologie Médicale (10 04 2020)
- aux recommandations de l'Agence Régionale de Santé PACA, l'URPS biologistes et de l'Assurance Maladie PACA sur la mise à disposition de la sérologie COVID dans les laboratoires d'analyses médicales (28 04 2020)
- au cahier des charges (16 04 2020) adressé par l'HAS au CNR pour s'assurer de la fiabilité des coffrets réactifs pour sérologie COVID actuellement disponibles sur le marché
- la récente publication (02 05 2020) de l'HAS en matière d'indications de la sérologies COVID

Enfin à ce jour cette analyse ne figure toujours pas à la nomenclature des actes de biologie médicale (analyse non remboursée par la sécurité sociale).

Nous supposons qu'elle y figurera le jour où sera publiée par le CNR la liste des fournisseurs de réactifs pour sérologie COVID validée. Nous vous tiendrons informés dès que cette analyse sera à la nomenclature et disponible dans notre catalogue.

## 2020 (106)

Objet : [Sérologie COVID](#)

Nous vous informons que nous pourrons pratiquer la sérologie COVID 19 à partir du vendredi 22 mai 2020.

**Cette analyse n'étant pas à ce jour remboursable (car non inscrit à la nomenclature des actes de biologie médicale) sera facturée 30 euros.**

Prélèvement à réaliser sur tube sec avec gel.

## 2020 (107)

Objet : [Horaires et jours d'ouverture de nos 3 sites : retour à la normale](#)

Nous vous informons du **retour à la NORMALE des heures et jours d'ouverture de nos trois sites à partir du mardi 2 juin 2020** :

1-Tokoro:

-lundi-vendredi: 07H30-12H30 et 14H00-18H00

-samedi: 07H30-14H00

2-Ladoucette:

-lundi-vendredi: 07H30-12H30 et 13H30-18H00

3-Saint-Roch:

-mardi-vendredi: 07H30-12H30

Pour l'instant nous ne prenons toujours pas de rendez-vous.

## 2020 (108)

Objet : [Été et conservation des boîtes de prélèvement](#)

Avec l'arrivée prochaine de l'été (et des hautes températures) nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (moins d'une heure) les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

D'autre part nous vous rappelons que le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un local dont la température est comprise entre 18 et 25°C (ne pas les stocker dans votre véhicule).

**Le non-respect de ces recommandations peut conduire à une altération des prélèvements biologiques qui impacteront obligatoirement les résultats.**

## 2020 (109)

Objet : [Recueil d'urine pour ECBU sur tube sous vide](#)

Afin de mieux maîtriser le volume d'urine recueillie sur les **flacons à bouchon rouge avec acide borique destinés aux ECBU**, nous vous informons que nous allons progressivement les remplacer par un nouveau support de prélèvement.

Ce nouveau support sera constitué:

-d'un flacon à bouchon jaune destiné au recueil d'urine

-d'un tube sous vide où sera transféré un échantillon de l'urine recueillie

Vous trouverez dans UBILAB et en suivant ce [lien](#) la nouvelle fiche d'instruction expliquant les modalités d'utilisation de ce support.

## **2020 (110)**

**Objet :** [Sérologie COVID : renseignements à fournir au laboratoire](#)

Nous vous informons que les laboratoires de biologie médicale sont dans l'obligation de transmettre sur le plateforme SIDEPE (Santé Publique France) pour toute demande de **sérologie SARS Cov2** un certain nombre de renseignements à recueillir auprès du patient et donc à mentionner sur la fiche de prélèvement.

**Professionnel de santé:** OUI - NON

**Date d'apparition des symptômes avant le prélèvement:**

**Email du patient ou d'un proche de confiance (sauf si hospitalisée ou en EHPAD)**

**Type de résidence du patient:**

- Hébergement individuel (HI)
- Hospitalisé (H)
- Résident en EHPAD (EHPAD)
- En milieu carcéral (MC)
- Autres structure d'hébergement (SHC)
- Ne sait pas

## **2020 (111)**

**Objet :** [Ordonnance renouvelable : coordonnées des patients](#)

Nous tenons à vous informer des problèmes rencontrés par nos secrétaires (qui traitent quotidiennement près de 300 boîtes de prélèvements) avec les ordonnances renouvelables et les coordonnées des patients prélevés.

Concernant les demandes de bilans biologiques avec des prescriptions médicales renouvelables réalisées au domicile des patients.

Dans tous les cas nous vous demandons de nous fournir avec le bilan biologique prélevé:

- soit une copie de la prescription médicale
- ou à défaut (si nous possédons l'ordonnance) de mentionner sur la fiche de prélèvement le nom du médecin, la date de la prescription et pour les ordonnances renouvelables fractionnées la nature des analyses demandées.

Pour les ordonnances non renouvelables nous devons toujours disposer avec les prélèvements d'une prescription médicale.

Pour les coordonnées des patients prélevés, **nous devons disposer obligatoirement et systématiquement sur la fiche de prélèvement** (associée aux tubes prélevés) des nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

## 2020 (112)

Objet : [Double détermination de groupe sanguin à domicile](#)

En cas de demande d'une **double détermination d'un groupe sanguin à prélever le même jour à domicile**, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de pratiquer (sauf cas particulier : enfant ou patient difficile à prélever) deux actes de prélèvement et de les conditionner dans deux boîtes de prélèvement différentes.

La mention de l'heure de chacun des 2 prélèvements doit figurer obligatoirement sur les tubes et les fiches de prélèvement.

Enfin si vous pratiquez une double détermination du groupe sanguin sur un seul acte de prélèvement car le patient est difficile à prélever, veuillez le noter sur la fiche de prélèvement.

## 2020 (113)

Objet : [Ecouvillon Transwab à bouchon violet](#)

Nous vous informons du remplacement progressif de nos écouvillons à bouchon bleu par des **écouvillons Transwab à bouchon VIOLET**.

Vous trouverez [ici](#) les informations relatives à leur mode d'emploi:

Après prélèvement, la conservation de l'écouvillon s'effectue à température ambiante durant 48 heures maximum.

Ce type de support peut s'utiliser pour tous les types de prélèvements sauf les prélèvements du conduit auditif et urétral.

Il faut utiliser un seul écouvillon par prélèvement.

## 2020 (114)

Objet : [Prélèvement COVID nasopharyngé réalisé à domicile](#)

Si vous pratiquez des prélèvements COVID 19 (nasopharyngés) à domicile nous vous demandons d'identifier et conditionner les prélèvements de la manière suivante:

- casser l'écouvillon dans le tube
- identifier le tube: nom, prénom, nom de naissance et date de naissance
- placer le tube dans la pochette plastique rigide et fermer le sachet en retirant les bandes autocollantes
- placer le sachet rigide dans le sachet double poche en plastique mou et fermer le sachet en retirant les bandes autocollantes
- placer la prescription dans la poche extérieure
- transmettre au laboratoire (si transmission le lendemain, conserver à +4°C)

Nous vous informons qu'une vidéo sur la description du prélèvement est disponible [ici](#).

## 2020 (115)

Objet : COVID 19 : délai de transmission des résultats

Si vous pratiquez des prélèvements de COVID 19 (nasopharyngé) à domicile nous vous informons des délais de transmission des résultats.

Cette analyse est à ce jour sous-traité au laboratoire Cerba situé à Paris.

Si le prélèvement est transmis au **site de Tokoro Gap avant 11H00 du lundi au vendredi**, le délai pour l'obtention des résultats est à ce jour de **72 heures de jours ouvrables**.

A prendre en compte en cas de dépistage pour des bilans pré-opératoires ou des voyages en avion dont la date est fixe et précise.

## 2020 (116)

Objet : Prélèvements sur rendez-vous au laboratoire

Nous vous informons qu'à partir du **lundi 14 septembre 2020**, il sera à nouveau possible de prendre rendez-vous pour un prélèvement dans nos laboratoires:

- soit sur internet ([www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)) ou sur votre smartphone (application doctolib)
- soit par téléphone.

## 2020 (117)

Objet : Site Saint Roch : modification des jours et heures d'ouverture

**Attention à partir du lundi 14 septembre 2020 le laboratoire Saint-Roch sera exclusivement dédié à la réalisation des tests COVID nasopharyngés** uniquement sur rendez-vous.

Nous vous informons qu'à partir du **lundi 14 septembre 2020**, les jours et heures d'ouverture du site Saint-Roch seront modifiés comme suit:

- lundi au jeudi: 08H00-12H00 et 13H30-16H30
- vendredi: 08H00-12H00

A partir de cette date le laboratoire Saint-Roch sera exclusivement dédié à la réalisation des tests COVID naso-pharyngés uniquement sur rendez-vous.

**Enfin les infirmières du secteur pourront déposer le matin mais aussi l'après-midi (du lundi au jeudi) au laboratoire Saint-Roch les éventuelle boîtes de prélèvements, au lieu de les laisser à la Pharmacie Saint Roch.**

## 2020 (118)

Objet : Commande de matériel de prélèvement

Nous vous rappelons que la commande de matériel de prélèvement auprès de notre laboratoire peut s'effectuer par téléphone, fax, courrier ou notre site internet.

**Dans tous les cas la livraison s'effectuera dans les 2 à 3 jours ouvrables suivant l'envoi de la commande.**

Ce temps est nécessaire aux personnes (uniquement présentes le matin du lundi au vendredi) de notre laboratoire qui gèrent ces commandes (1 500 boîtes par semaine)



pour préparer et transmettre (si en dehors de Gap) cette commande

### **2020 (119)**

Objet : [Nouveaux supports et kit de prélèvement](#)

A propos des kits de prélèvement préparés par notre laboratoire, vous trouverez [ici](#) un **tableau comparatif des différents kits** (urine, selle et écouvillon) que nous fournissons.

Ce tableau a pour objectif de vous :

-aider dans le choix des kits de prélèvement à fournir au patient en fonction de sa prescription médicale

-informer des changements de supports de prélèvement (à venir ou en cours) afin d'améliorer les délais d'acheminement des échantillons biologiques recueillis.

Les anciens supports peuvent être utilisés jusqu'à épuisement des stocks.

### **2020 (120)**

Objet : [Nouveau fournisseur de tubes pour prélèvements sanguins](#)

A propos des boîtes destinées aux prélèvements sanguins préparées par notre laboratoire, nous vous informons du changement prochain du fournisseur de tubes.

Le nouveau fournisseur sera la Société BD.

En ce qui concerne les couleurs des bouchons, elles restent inchangées **en dehors du tube sec avec gel dont la couleur du bouchon sera désormais "JAUNE "**

### **2020 (121)**

Objet : [Hiver et dosage du potassium](#)

Les tubes du précédent fournisseur (Greiner Bio One) peuvent être utilisés jusqu'à épuisement de vos stocks.

Avec l'arrivée des basses températures nous vous conseillons de ne pas laisser trop longtemps (moins de 2 heures) les prélèvements biologiques dans votre véhicule.

En effet les basses températures provoquent de fausses hyperkaliémies qui peuvent nécessiter, si le médecin le souhaite, un contrôle sur un nouveau prélèvement.

D'autre part le stockage de vos boîtes de prélèvements avant utilisation doit impérativement s'effectuer dans un local dont la température est comprise entre 18 et 25°C.